

# INTERVIEW

MIKE SHONE,  
ANCIEN PRÉSIDENT DU SYNDICAT



Interview No 10

PRÉSIDENT 2001 2002

## Question 1

**Que représente pour vous le Syndicat du personnel de l'OIT qui fête ses 100 ans cette année?**

Le centenaire du Syndicat du personnel de l'OIT rappelle l'atmosphère cataclysmique d'il y a 100 ans : 40 millions de morts et de blessés lors de la première guerre mondiale et plus de 50 millions de morts lors de la pandémie mondiale qui a suivi.

Pourtant, en ces temps extraordinairement difficiles et au grand mérite des membres tripartites fondateurs de l'OIT, un Syndicat du personnel a été créé, mettant en pratique les idéaux de l'OIT sur son propre lieu de travail.

Le SU s'est alors vu confier la lourde responsabilité d'établir et de diriger par les meilleures pratiques ce qui devait être "l'étalon-or" pour tous les syndicats du personnel des autres agences et, en fin de compte, du système des Nations unies. D'une part, le SU devait se replier sur lui-même en ce qui concerne les droits des travailleurs.

D'autre part, il devait également être tourné vers l'extérieur et tenir compte de tous les autres travailleurs du monde, dont la plupart n'avaient pas de protection syndicale et qui dépendaient de leur relation avec leur très précieux environnement naturel et de sa protection.

Aujourd'hui, 100 ans plus tard, nous sommes à nouveau en proie à une pandémie mondiale de COVID, nous vivons dans un monde fatigué par des conflits continus, prolongés et inutiles et notre environnement naturel est surexploité par une poignée d'avidés. Sommes-nous vraiment mieux aujourd'hui ?

Une fois de plus, le monde se tourne vers l'OIT et le Syndicat pour guider et façonner un nouveau monde "normal" et meilleur, plus durable, avec du travail, tout en réalisant qu'il est insensé de revenir au monde d'avant la COVID tel que nous le connaissons. En tout état de cause, l'"ancienne normalité" n'est plus une option acceptable, et le moment est venu de remettre les choses en ordre pour un avenir meilleur.

---

## Question 2

**Qu'est-ce qui a motivé votre engagement à vous présenter à la présidence du Syndicat et quel message souhaitez-vous transmettre aux futurs présidents ?**

En tant qu'arrivé récent à Genève, j'ai été impressionné par le travail remarquable du Comité précédent et leurs réalisations m'ont motivé à offrir mon soutien mais sans m'attendre à ce que se soit en tant que leur président. C'était cependant la décision des membres du CUS, dont beaucoup ne me connaissaient pas encore très bien à l'époque.

En tant que social-démocrate, j'avais bénéficié d'une meilleure éducation que mes parents grâce à la façon dont ils avaient voté et à la force et à la détermination du mouvement syndical et de son influence politique tant en Nouvelle-Zélande qu'en Australie.

Il était alors de mon devoir d'apporter ma contribution et j'avais toujours voulu donner la parole aux nombreux membres du personnel CT "de terrain" de l'OIT sous contrat ST ou FT avec lesquels j'avais travaillé dans la région Asie-Pacifique, en Afrique et au Moyen-Orient. J'espérais également qu'ils pourraient eux aussi aspirer à des postes plus permanents au siège et dans les bureaux régionaux et nationaux.

De même, je souhaitais que davantage de membres du personnel de l'OIT déjà sous contrat sûr puissent bénéficier d'une expérience pratique "sur le terrain", afin que l'OIT soit plus efficace et mieux placée.

Mon message aux futurs présidents est prêt à devoir rappeler au Syndicat et à la direction de l'OIT que de temps en temps, ils doivent réfléchir au fait qu'ils sont considérés comme des modèles de justice sociale et de protection des droits des travailleurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation, alors que le monde du travail est largement non syndiqué.

Efforcez-vous également à faire en sorte que le personnel du Syndicat et de l'OIT soit mieux placé à la fin de votre mandat qu'au début et que vous continuiez à soutenir le mouvement syndical même après votre départ à la retraite.

Et n'oubliez jamais d'utiliser votre sens de l'humour, surtout au bon moment. Même dans les moments les plus sombres, il peut être le déclencheur de résultats surprenants et même de résultats meilleurs que prévus.

## Question 3

**Que vous ont apporté ces années de présidence, avez-vous une anecdote qui reste dans votre mémoire ?**


Mes souvenirs les plus précieux sont ceux d'avoir eu le privilège de travailler en étroite collaboration avec une équipe très compétente du Syndicat, composée d'élus multinationaux et multiculturels et d'un personnel de soutien particulièrement dévoué, partageant des valeurs communes. J'ai également eu le privilège d'avoir à mes côtés un comité de rédaction du magazine UNION totalement indépendant, composé de personnes exceptionnelles qui n'ont pas hésité à saisir l'ambiance du bureau dans de grandes bandes dessinées et à écrire avec brio sur nos questions clés. Heureusement pour moi, j'ai également apprécié le soutien et la sagesse des anciens "anciens" du Syndicat de l'OIT.

Notre équipe du Syndicat avait en effet une excellente culture du travail. Il n'est donc pas surprenant que les nombreuses campagnes de réforme du Syndicat et du comité de rédaction de UNION aient régulièrement donné lieu à des débats animés et à une solidarité dans toute l'organisation autour des fontaines à eau et autour d'un café.

De bonnes cultures de travail dépendent d'un dialogue social coopératif, conciliant et consultatif permanent et dynamique entre la direction et le personnel si l'on veut espérer un environnement de travail réussi et productif.

Malheureusement, malgré tous nos efforts, un tel environnement de travail idéal a été sensiblement et délibérément absent pendant une grande partie de mon mandat.

À cette époque, le dialogue entre la direction et le Syndicat avait été délibérément bloqué et la direction avait régulièrement et stupidement omis de pratiquer en interne ce que l'OIT attendait de l'ensemble de son personnel à l'extérieur. Je n'ai pas hésité à attirer l'attention du Conseil d'administration sur ce point dans l'allocation que je lui ai adressée en 2002.



---

Immédiatement avant cette allocution, j'avais présidé une réunion à laquelle participait une autre foule nombreuse qui s'était rassemblée pour écouter l'allocution prononcée devant le personnel de l'OIT et 40 autres syndicats des Nations unies par l'éminent avocat et universitaire spécialisé dans les droits de l'homme, Geoffrey Robertson QC, et d'autres membres éminents de la CIJ.

Robertson avait été engagé par le Syndicat pour préparer un avis juridique d'expert indépendant sur les réformes fondamentales nécessaires pour mettre le TAOIT en conformité avec les conventions internationales sur les droits de l'homme. Il est important de noter que cette adresse a permis de vérifier que le TAOIT n'avait pas réussi à garantir un système judiciaire indépendant et impartial, qu'il n'avait pas assuré des audiences publiques et équitables et qu'il n'avait pas respecté le droit à une procédure régulière.

En bref, Robertson a clairement indiqué que le TAOIT suivait "un modèle d'arbitrage archaïque" et qu'il était un "dinosaur du tribunal". La direction ne s'est pas amusée !

Le discours de Robertson devant l'OIT et les 40 syndicats des agences des Nations unies a cependant marqué un tournant dans la campagne du Syndicat pour des réformes fondamentales du TAOIT, bien que la direction ait été au départ assez désarmée, voire se soit sentie prise en embuscade.

Leur première réaction a été de se précipiter pour défendre leur inaction après près d'un an de discussions avec le Syndicat en suggérant faiblement et faussement que l'avis d'expert exprimé par le Syndicat équivalait à des attaques personnelles contre eux. Puis, sans surprise, les négociations ont repris ; et c'est ce qu'ils auraient dû faire !

## Question 4

### **Quels sont les deux grands défis et les deux grandes réussites auxquels vous avez dû faire face pendant votre mandat ?**

La situation irréaliste de vivre et de travailler dans une "bulle de l'ONU" sans recours à un système de justice interne, sauf pour les questions administratives, s'est beaucoup améliorée lorsque les précédents Comités et DRH ont convenu d'une série de conventions collectives et de la nomination d'un médiateur...

Ces actions de la haute direction n'ont guère contribué à la réputation de l'OIT en tant que championne de la justice sociale et modèle d'excellence des Nations unies en matière de relations humaines. Il est cependant important de noter ici que pendant son court mandat, la Médiatrice a fait un travail merveilleux de classe mondiale et que sa perte pour l'OIT a été incommensurable.

Le Syndicat a dû faire face à de nombreux défis, dont certains ont été soulignés dans le controversé Bulletin du personnel 1291 et auxquels il a été fait référence ;

- La lutte pour les droits de ceux qui se sont retrouvés avec des "contrats précaires" (notamment par le biais d'une pétition signée par 800 membres du personnel), ce qui a entraîné de nombreux mois de correspondance sans réponse et a valu au Syndicat d'être accusé de "harcèlement" la direction pour son inaction. Les pauvres chéris !

- Négociation de la nécessité d'un "Comité mixte de sécurité et de santé" interne ; alors que peu de choses étaient faites pour les bureaux du personnel, la sécurité ou la sécurité du personnel de l'OIT travaillant dans les zones de conflit à travers le monde. Les négociations n'ont abouti qu'à des paroles, mais pas à des actes de la part de la direction. De l'incompétence et de l'irresponsabilité pure et simple !

- La finalisation de la signature de la convention collective sur le VIH/SIDA par la direction a été un exercice de procrastination délibérée de la part de la direction, même neuf mois après que la direction ait accepté d'indemniser le personnel pour le coût total des médicaments contre le VIH/SIDA. Cette attitude irresponsable était indéfendable !

---

- Le Syndicat s'est assuré qu'aucun fonds précieux n'était gaspillé pour la ridicule idée de "jardin tropical" du DG pour la direction générale au 10e étage. Une victoire rare où l'humour l'a emporté !

- Notre campagne pour la suppression de la discrimination des partenaires du personnel ayant un partenaire de même sexe en matière d'emploi et de prestations d'assurance maladie. Une affaire particulièrement grave qui s'est inutilement enlisée jusqu'à ce que la direction fasse enfin ce qu'il fallait.

- Le grand service que nous avons rendu au DG en contrecarrant le design pathétique / "abomination esthétique" d'un nouveau logo fou alors envisagé pour l'OIT. Nos intentions bien intentionnées, voire parfois satiriques, n'ont jamais été vraiment appréciées ! Nous avons très justement souri en revendiquant la victoire pour avoir mis fin à cette idée de casse-tête.

Je vous encourage tous à rejoindre la Section des anciens fonctionnaires de l'OIT ainsi que votre section locale de la FAAFI. Les conditions de pension des Nations unies et les questions relatives à l'assurance maladie après la cessation de service (SHIF) de l'OIT exigent un suivi régulier et attentif de la part des retraités et votre soutien à votre section nationale locale à cet égard est crucial...

Enfin, gardez le sens de l'humour et "Kia Kaha"... continuez à soutenir la solidarité syndicale ...oui, c'est un engagement à vie.... et c'est aussi la bonne chose à faire....

## Question 5

**Pour conclure, que diriez-vous de la motivation des nouveaux venus à l'OIT et en particulier des jeunes à rejoindre le Syndicat de l'OIT ?**

L'adhésion au Syndicat du personnel est tout simplement une question de bon sens. Les nouveaux arrivants travaillent dans une organisation créée pour promouvoir et défendre la justice sociale. Tous les nouveaux arrivants à l'OIT doivent considérer leur organisation comme une agence des Nations unies très spéciale et précieuse et non comme un simple employeur de plus.

Dans la dure réalité d'un monde néo-libéral, l'OIT et l'ONU seront de plus en plus attaquées par ceux qui ne souhaitent pas voir une plus grande égalité. Le Syndicat doit donc continuer à être la conscience du Bureau et s'attacher à maintenir et à améliorer les conditions d'emploi dans un monde en mutation.

Et la solidarité syndicale ne doit pas cesser de faire partie de votre vie lorsque vous prenez votre retraite.

